

DEPARTEMENT DE
GUADELOUPE



COMMUNE DE CAPESTERRE
DE MARIE-GALANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 JUILLET 2025

SEANCE N°05

DELIBERATION N°05/01

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi trente-et-un du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, après convocation, le Conseil Municipal de la Commune de Capesterre de Marie-Galante s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur le Maire, Jean-Claude MAËS.

Etaient présent(e)s :	Monsieur Jean-Claude MAËS - Monsieur Jacques MALADIN – Madame Francette JACQUES - Monsieur Jean-Pierre CASTANET - Madame Manuella BOËCASSE - Monsieur Anne Victor RIPPON - Madame Kénia MALADIN-NEBOT - Monsieur José ROMAIN - Madame Ernestine RIPPON - Monsieur Jean-Luc COLONNEAU - Monsieur Symphorien Edouard DARIN - Madame Catherine LOMBARD - Monsieur Enor CARABIN - Monsieur Surgy CARABIN - Madame Betty BESRY - Monsieur Patrick NOËL.	
Absent(e)s excusé(e)s :	Madame Betty ABATAN - Monsieur Josselyn NOËL - Madame Sabrina ASTASIE - Madame Livie ZODROS.	
Absent(e)s non excusé(e)s :	Madame Karine CASTANET - Monsieur Marius OSSEUX- Madame Catherine SILDILLIA.	
Retard :	Néant.	
Pouvoirs :	Madame Betty ABATAN à Madame Ernestine RIPPON. Monsieur Josselyn NOËL à Monsieur Jacques MALADIN. Madame Sabrina ASTASIE à Monsieur Jean-Claude MAËS. Madame Livie ZODROS à Monsieur Surgy CARABIN	
Nombre de membres :	En exercice : 23	Présents : 16
Convocation :	Envoyée le 25/07/2025	
Affichage :	11/08/2025	

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance N°04 en date du 24 juin 2025

Monsieur le Maire requiert auprès de l'assemblée ses observations sur le procès-verbal et les éventuelles corrections à y apporter.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A la majorité et une abstention- Mme Betty BESRY des membres présents et représentés,

DECIDE

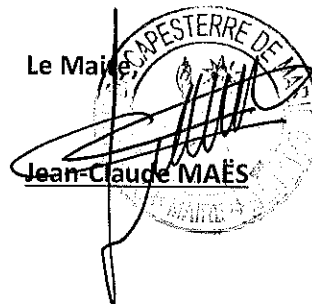
Article 1^{er} : Approuver le procès-verbal de la séance N°04 en date du 24 juin 2025.

Article 2 : Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à qui de droit et affichée aux endroits prévus à cet effet.

**Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour expédition conforme,**

A Capesterre de Marie-Galante,
Le 31 juillet 2025

Le Maire



Jean-Claude MAËS